

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2533

8 novembre 2007

### SOMMAIRE

Alpha Finance S.A. ....	121583	Kinetek Luxco S.à r.l. ....	121584
Altice B2B Lux. S.à r.l. ....	121552	Link & Data Mobile Europe S.A. ....	121546
Arranmore ....	121538	Lotus Invest S.A. ....	121548
Bloomed Holdco S.à r.l. ....	121565	Loyalty & Data Management S.A. ....	121546
Central Investment Group Holding S.A. .....	121552	Mashta S.A. ....	121584
Central Investment Group S.A. ....	121552	NEF Cable Holdings S.à r.l. ....	121558
CStone PARYSEINE (Lux) S.à r.l. ....	121557	Novopar ....	121559
Delek Luxembourg S.à r.l. ....	121566	Pennant Holding S.à r.l. ....	121573
Dellen Participation S.A. ....	121584	Prime Luxembourg Investment Manage- ment S.A. ....	121538
Essex S.à r.l. ....	121567	SALT Generics S.à r.l. ....	121574
Eurofins Agrosociences LUX ....	121546	Sofidra S.A. ....	121538
Eurofins Ventures Lux ....	121550	Sussex S.à r.l. ....	121570
Europe 94 S.A. ....	121564	Texaco Luxembourg S.à r.l. ....	121566
Flexalux Holding S.A. ....	121583	Tomkins American Investments S.à r.l. .	121550
Groupe Centennial Holding S.A.H. ....	121583	V.H.K. S.A. ....	121549
Holding A.H.T. ....	121584	Vip Déco Paint S.à r.l. ....	121550
ING REEIF Soparfi C S.à r.l. ....	121555	WOOD & Company Group S.A. ....	121559
Japan Property Holdco S.à r.l. ....	121552		

**Prime Luxembourg Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 39.316.

—  
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale tenue en date du 18 juillet 2007, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Pour PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.  
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007120402/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Sofidra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120544/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02205. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Arranmore, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.431.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 53.589 and with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, here represented by Mr Daniel Capp, employee, with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 21, 2007.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** An «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the «Company») is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the «société anonyme unipersonnelle» as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ARRANMORE.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

## C. Management

**Art. 8.** The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 9.** As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 10.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

**Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

**Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

#### **D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

#### **E. Financial year - Annual accounts -Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. prenamed .....	310 shares
--	------------

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

The First Annual General Meeting shall be held in 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand (2,000.- EUR) Euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

1. To appoint as directors of the Company:

- Mr Theo F. A. Uffing, director, born in Utrecht (The Netherlands) on April 6th, 1956, with professional address at B-2020 Antwerpen, Jan van Rijswijcklaan 162;

- Mr Claude Zimmer, director, born in Luxembourg on July 18th, 1956, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

- Mr Sibrand Van Roijen, director, born in Leiderdorp (The Netherlands) on May 2nd, 1969, with professional address in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

AUDIEX S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 65.469 and with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., une société de droit Luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589 et ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Daniel Capp, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 21 septembre 2007.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

#### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ARRANMORE.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### C. Administration

**Art. 8.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de

communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 11.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 12.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires**

**Art. 15.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier jour du mois de juin de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

**Art. 18.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire,.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.



### E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. prénommée .....	310 actions
---	-------------

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2008.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cents (2.000,-) Euro.

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Theo F.A. Uffing, directeur, né à Utrecht (Pays-Bas) le 6 avril 1956, avec adresse professionnelle à B-2020 Anvers, Jan van Rijswijcklaan 162;

- Monsieur Claude Zimmer, directeur, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

- Monsieur Sibrand Van Roijen, directeur, né à Leiderdorp (Pays-Bas) le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469 et avec siège social à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: D. Capp, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28734. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007123649/5770/423.

(070141951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007122057/272/12.

(070140209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Link & Data Mobile Europe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Loyalty & Data Management S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.932.

L'an deux mil sept, le sept septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOYALTY & DATA MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 du 8 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de nom de la société en LINK & DATA MOBILE EUROPE S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions.
4. Libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital des réserves de cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR).
5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en LINK & DATA MOBILE EUROPE S.A.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société sous la dénomination de LINK & DATA MOBILE EUROPE S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de Cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter de vingt euros (20,- EUR) à cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

*Libération*

L'assemblée constate la libération intégrale de l'augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR).

L'existence des réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un certificat établi en date du 6 septembre 2007 signé par deux administrateurs et certifié exact par le commissaire aux comptes, en date du 6 septembre 2007, lesquels certificats resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, G. Decker, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25783. — Reçu 12 euros.

*Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007122399/220/77.

(070140942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Lotus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.031.

## DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société KILLEN ENTERPRISES INC., une société anonyme constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

(ci-après désignée: «le mandant»);

ici représentée par:

Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société LOTUS INVEST S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.031, a été constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 12 septembre 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1603 du 8 novembre 2002, (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société s'élève donc à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions nominatives de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Schaack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11671. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007123015/239/54.

(070142243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**V.H.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V.H.K. S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.163, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 238 du 1<sup>er</sup> juin 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision de l'assemblée générale statutaire du 26 avril 2001, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1027 du 5 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu et en conséquence de modifier l'article 3, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Piva, A. Braquet, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29399. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007123028/242/54.

(070142411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007122056/272/12.

(070140212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3935 Mondercange, 9, Cité Molter.  
R.C.S. Luxembourg B 123.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007122055/272/12.

(070140356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 25, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C no. 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 10, 2006, published in the Mémorial C no. 2440 of December 29, 2006.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the twenty-ninth of September of each year, the accounting year having started on the nineteenth of November 2006 closing on the twenty-ninth of September 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the thirtieth of September of each year and ends on the twenty-ninth of September of the subsequent year».

**Costs**

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.644,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 2440 du 29 décembre 2006.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au vingt-neuf septembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-neuf novembre 2006 clôturera le vingt-neuf septembre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trente septembre de chaque année et se termine le vingt-neuf septembre de l'année suivante».

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, LAC/2007/28595. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007123040/211/84.

(070142213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 131.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007122052/220/12.

(070139625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Central Investment Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Central Investment Group Holding S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 72.624.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007122051/216/12.

(070139655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Japan Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 1.151.677.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.974.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JAPAN FUND HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs. Céline Reymond, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of JAPAN PROPERTY HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.974 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of undersigned notary, on April 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1357 of July 4, 2007, the articles of incorporation of which were last amended by a deed of the undersigned notary on September 17, 2007, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to introduce several conditions with respect to the appointment of B manager in order to make clear in the articles of incorporation of the Company that the B manager must not have been at the time of his/her appointment, or at any time during the preceding five (5) years of his/her appointment:

a. a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company and/or of any affiliates of the Company incorporated in Japan as special purpose vehicles i.e. TOKUTEI MOKUTEKI KAISHA (TMK) and/or of any asset manager or sponsor of the Company or of TMK, including any affiliates or equityholders of such asset manager or sponsor (other than his/her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate);



b. a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of his/her purchases or revenues from his/her activities with:

- i. TMK and/or the Company, or
- ii. any asset manager or sponsor of the Company or of TMK, including any affiliates or equityholders of such asset manager or sponsor, or
- iii. any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney, or counsel of the Company or of TMK;
- c. a person controlling, or under common control of any shareholder, unitholder, partner, customer, supplier of the Company or of TMK (other than his/her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate); or
- d. a member of the immediate family of any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier of the Company or of TMK.

As used in the present resolution, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of three (3) managers. The board of managers shall be composed of two (2) A managers and one (1) B manager. The managers need not be shareholders.

The B manager shall be independent from the sole partner. For the purpose of his/her appointment, the B manager, must not have been at the time of his/her appointment, or at any time during the preceding five (5) years of his/her appointment:

- a. a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company and/or of any affiliates of the Company incorporated in Japan as special purpose vehicles i.e. TOKUTEI MOKUTEKI KAISHA (TMK) and/or of any asset manager or sponsor of the Company or of TMK, including any affiliates or equityholders of such asset manager or sponsor (other than his/her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate);
- b. a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of his/her purchases or revenues from his/her activities with:
  - i. TMK and/or the Company, or
  - ii. any asset manager or sponsor of the Company or of TMK, including any affiliates or equityholders of such asset manager or sponsor, or
  - iii. any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney, or counsel of the Company or of TMK;
  - c. a person controlling, or under common control of any shareholder, unitholder, partner, customer, supplier of the Company or of TMK (other than his/her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate); or
  - d. a member of the immediate family of any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier of the Company or of TMK.

As used in the present article, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

In dealing with third parties the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners, provided however there shall always be one B manager as prescribed above.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and the B manager. However, specific powers of signature in relation to the day-to-day management of the Company may be delegated by the board of managers from time to time to any manager of the Company or any third party.»

The rest of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Expenses*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JAPAN FUND HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Céline Reymond, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de JAPAN PROPERTY HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.974 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1357 du 4 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 septembre 2007, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'introduire plusieurs conditions quant à la nomination du gérant B afin que soit indiqué clairement dans les statuts de la Société que le gérant B ne doit pas être au moment de sa nomination ou avoir été pendant les cinq (5) années précédant sa nomination:

a. un actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Société et/ou toute société affiliée à la Société constituée au Japon en tant que special purpose vehicle, à savoir, TOKUTEI MOKUTEKI KAISHA (TMK), et/ou de tout gestionnaire d'actifs ou promoteur de la Société ou de TMK, en ce inclus toute société affiliée à ou détenteur de participations dans ces gestionnaire d'actifs ou promoteur (autres que ses fonctions en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

b. un client, fournisseur ou autres dont plus de deux pour cent (2%) de ses achats ou revenus proviennent de ses activités avec:

i. TMK et/ou la Société; ou

ii. tout gestionnaire d'actifs ou promoteur de la Société ou de TMK, en ce inclus toute société affiliée à ou détenteur de participations dans ces gestionnaire d'actifs ou promoteur, ou

iii. tout actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Société ou de TMK;

c. une personne contrôlant ou sous le contrôle commun de tout actionnaire, porteur de part, associé, client, fournisseur de la Société ou de TMK (autres que ses fonctions en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

d. un membre direct de la famille de tout actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, client, fournisseur de la Société ou de TMK;

Tel qu'utilisé à la présente résolution, le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou d'agir sur la direction de la gestion, des politiques ou des activités d'une personne, soit par la détention de participations avec un droit de vote, par un contrat ou tout autre moyen.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de trois (3) gérants. Le conseil de gérance sera composé de deux (2) gérants A et d'un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant B sera indépendant de l'associé unique. Pour pouvoir être nommé, le gérant B ne doit pas être au moment de sa nomination ou avoir été pendant les cinq (5) années précédant sa nomination:

a. un actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Société et/ou toute société affiliée à la Société constituée au Japon en tant que special purpose vehicle, à savoir, TOKUTEI MOKUTEKI

KAISHA (TMK), et/ou de tout gestionnaire d'actifs ou promoteur de la Société ou de TMK, en ce inclus toute société affiliée à ou détenteur de participations dans ces gestionnaire d'actifs ou promoteur (autres que ses fonctions en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

b. un client, fournisseur ou autres dont plus de deux pour cent (2%) de ses achats ou revenus proviennent de ses activités avec:

- i. TMK et/ou la Société; ou
- ii. tout gestionnaire d'actifs ou promoteur de la Société ou de TMK, en ce inclus toute société affiliée à ou détenteur de participations dans ces gestionnaire d'actifs ou promoteur; ou
- iii. tout actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, mandataire ou conseil de la Société ou de TMK;

c. une personne contrôlant ou sous le contrôle commun de tout actionnaire, porteur de part, associé, client, fournisseur de la Société ou de TMK (autres que ses fonctions en tant qu'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée);

d. un membre direct de la famille de tout actionnaire, porteur de part, administrateur, agent, employé, associé, client, fournisseur de la Société ou de TMK;

Tel qu'utilisé au présent article, le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou d'agir sur la direction de la gestion, des politiques ou des activités d'une personne, soit par la détention de participations avec un droit de vote, par un contrat ou tout autre moyen.

Vis-à-vis des tiers le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, à condition cependant qu'il y ait toujours un gérant B tel que décrit ci-dessus.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature jointe d'au moins un gérant A et du gérant B. Cependant, des pouvoirs spécifiques de signature relatifs à la gestion journalière de la Société peuvent être délégués par le conseil de gérance de temps en temps à tout gérant de la Société ou à toute tierce personne.»

Le reste des statuts de la Société demeurent inchangés.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reymond, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29195. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007123013/242/184.

(070142316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

### **ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 67.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of July.

Before US Maître Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

ING REEIF SOPARFI D S. à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 107.936, duly represented by its manager ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Mr

Raymond Thill, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 10, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING REEIF SOPARFI D S.à r.l. is the sole partner of ING REEIF SOPARFI C S. à r. l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz, residing in Remich, on December 15th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 444 dated May 12th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on May 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 967 dated September 30th, 2005.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty-five thousand euro (55,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to sixty-seven thousand four hundred euro (67,400.- EUR), by issuing five hundred fifty (550) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription and Liberation*

The appearing sole partner declares to subscribe the five hundred fifty (550) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of fifty-five thousand euro (55,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at sixty-seven thousand four hundred euro (67,400.- EUR) represented by six hundred seventy-four (674) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le seize juillet

Par-devant Nous Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

ING REEIF SOPARFI D S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.936, dûment représentée par son gérant ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING REEIF SOPARFI D S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING REEIF SOPARFI C S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 12 mai 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 30 septembre 2005.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à soixante-sept mille quatre cents euros (67.400,- EUR), par l'émission de cinq cent cinquante (550) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Et à l'instant, les cinq cent cinquante (550) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille quatre cents euros (67.400,- EUR) représenté par six cent soixante-quatorze (674) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. »

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, LAC/2007/19371. — Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007122386/5770/100.

(070140992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**CStone PARYSEINE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.173.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, both hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the current partner of CStone PARYSEINE (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on May 23, 2007 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1427 of July 11, 2007.

- That the partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1st and ending September 30th of the following year, with the exception of the current book year, which will run from January 1, 2007 up to and including September 30, 2007.

*Second resolution*

The partner decides the subsequent amendment of the article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 12.** The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CStone PARYSEINE (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1427 du 11 juillet 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se terminera le 30 septembre 2007.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art.12.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29200. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007123029/242/70.

(070142364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**NEF Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.946.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007122058/5770/12.

(070140016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Novopar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007122054/272/12.

(070140358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

---

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WOOD & COMPANY GROUP S.A., having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under the number B 83.396 (the Meeting), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 31, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of January 24, 2002, number C-128. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on June 28, 2006, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations of September 12, 2006, number C-1699.

The Meeting is chaired by Mr Gérald Origer, residing in Luxembourg. The Chairman appoints Mr Frederic Franckx, residing in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elected Ms Claire-Marie Darnand, with professional address at Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 32.- (thirty-two Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 968,000.- (nine hundred and sixty-eight thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 32.- (thirty-two Euro) each to EUR 1,000,000.- (one million Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each by way of the increase of the nominal value of each of the Company's shares from EUR 32.- (thirty-two Euro) to EUR 1,000.- (one thousand Euro).

3. Acknowledgment that the share capital of the Company set at EUR 1,000,000.- (one million Euro) is represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro).

4. Subscription and payments to the share capital increase specified under item 2 above.

5. Amendment to article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the changes under item 2. and 3. above.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company, any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company (i) to the registration of the amount of the share capital and the new nominal value of the shares in the share register of the Company and (ii) to the cancellation, as the case may be, of the existing share certificates issued by the Company to its shareholders and the issuance of new share certificates.

7. Transfer of the registered office of the Company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

8. Amendment to article 2 of the Articles in order to reflect the changes under item 7. above.

9. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 968,000.- (nine hundred and sixty-eight thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 32.- (thirty-two Euro) each to EUR 1,000,000.- (one million Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each by way of the increase of the nominal value of each of the Company's shares from EUR 32.- (thirty-two Euro) to EUR 1,000.- (one thousand Euro).

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that as a result of the previous resolution, the share capital of the Company is now set at EUR 1,000,000.- (one million Euro) and is represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the above share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mrs Andrea Bartonová (born Ferancová), born on March 3, 1974, with address at Macharovo náměstí 419/3, Prague 6, Czech Republic, hereby represented by Mr Gérald Origer, prenamed, by virtue of a proxy given on September 19, 2007, declares that she subscribes to the increase of the share capital in an amount of EUR 290,400 (two hundred and ninety thousand four hundred Euro) and she fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim she holds against the Company in an aggregate amount of CZK 67,350,236.37 (evaluated at EUR 2,449,188.57 using the official exchange rate between EUR and CZK of 27.499 as published by EUROPEAN CENTRAL BANK on September 18, 2007) (the First Claim), such claim to be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, Mr Jan Sýkora, born on January 18, 1972, with address at Kolkovne 919/4, Prague, Czech Republic, hereby represented by Mr Gérald Origer, prenamed, by virtue of a proxy given on September 19, 2007, declares that he subscribes to the increase of the share capital in an amount EUR 290,400.- (two hundred and ninety thousand four hundred Euro) and he fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim he holds against the Company in an aggregate amount of CZK 67,350,236.37 (evaluated at EUR 2,449,188.57 using the official exchange rate between EUR and CZK of 27.499 as published by EUROPEAN CENTRAL BANK on September 18, 2007) (the Second Claim), such claim to be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, Mr Vladimír Jaroš, born on February 23, 1969, with address at Kacická 910, Kladno, Czech Republic, hereby represented by Mr Gérald Origer, prenamed, by virtue of a proxy given on September 19, 2007, declares that he subscribes to the increase of the share capital in an amount EUR 290,400.- (two hundred and ninety thousand four hundred Euro) and he fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim he holds against the Company in an aggregate amount of CZK 67,350,236.37 (evaluated at EUR 2,449,188.57 using the official exchange rate between EUR and CZK



of 27.499 as published by EUROPEAN CENTRAL BANK on September 18, 2007) (the Third Claim), such claim to be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Thereupon, Mr Lubomír Šoltýs, born on November 1, 1972, with address at Drevný trh 3, Košice, Slovak Republic, hereby represented by Mr Gérald Origer, prenamed, by virtue of a proxy given on September 19, 2007, declares that he subscribes to the increase of the share capital in an amount of EUR 96,800.- (ninety six thousand eight hundred euro) and he fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim he holds against the Company in an aggregate amount of CZK 22,450,079.42 (evaluated at EUR 816,396.21 using the official exchange rate between EUR and CZK of 27.499 as published by EUROPEAN CENTRAL BANK on September 18, 2007) (the Fourth Claim), such claim to be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The First Claim, the Second Claim, the Third Claim and the Fourth Claim are hereafter collectively referred to as the Claims.

Such contribution in kind of the Claims in an aggregate amount of CZK 224,500,788.53 (evaluated at EUR 8,163,961.91 using the official exchange rate between EUR and CZK of 27.499 as published by EUROPEAN CENTRAL BANK on September 18, 2007), is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 968,000.- (nine hundred and sixty-eight thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

(ii) an amount of EUR 7,195,961.91 (seven million one hundred and ninety-five thousand nine hundred and sixty-one Euro ninety-one cents) is to be allocated to the nominal share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended, the Claims so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Marco Claude, Réviseur d'entreprises, dated September 20, 2007 which concludes as follows:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the increase of the nominal value of the Company's shares and the allocation to the share premium account.»

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune.»

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company, any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company (i) to the registration of the amount of the share capital and the new nominal value of the shares in the share register of the Company and (ii) to the cancellation, as the case may be, of the existing share certificates issued by the Company to its shareholders and the issuance of new share certificates.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to transfer of the registered office of the Company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Munsbach.»

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Eighth resolution*

The Meeting further acknowledges that, as a result of the above, the professional addresses of Mr Olivier Dorier and Mr Stewart Kam Cheong, company directors, residing professionally in Luxembourg, managers A of the Company, are changed from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately EUR 86,000.- (eighty-six thousand Euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WOOD & COMPANY GROUP SA, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L - 1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.396 (l'Assemblée) constituée le 31 juillet 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 janvier 2002, numéro C-128. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 juin 2006, suivant acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 septembre 2006, numéro C-1699.

L'Assemblée est présidée par M. Gérald Origer, demeurant au Luxembourg. Le Président nommé M. Frederic Franckx, demeurant à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée

L'Assemblée a nommé M<sup>elle</sup> Claire-Marie Darnand, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement nommés ci-après le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée seront aussi attachées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 1.000 (mille) actions avec valeur nominale de 32,- euros (trente-deux euros) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société de 32.000,- euros (trente-deux mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit, sans notification préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'agenda. La liste de présence signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être déposé auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 968.000,- (neuf cent soixante huit mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 32,- (trente-deux euros) chacune à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par augmentation de la valeur nominale de chaque action de la Société de EUR 32,- (trente-deux euros) à EUR 1.000,- (mille euros).

3. Reconnaissance du fait que le capital de la Société établi à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros)

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification de l'article 5. paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements spécifiés aux points 2 et 3 ci-dessus.

6. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S. à r.l. et à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY pour procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement du montant du capital social et à la nouvelle valeur nominale des actions dans le registre des actions et (ii) à l'annulation, le cas échéant, des certificats d'actions émis par la Société à ses actionnaires et émission de nouveaux certificats.

7. Transfert du siège social de la Société de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

8. Modification de l'article 2 des Statuts pour refléter les changements sous le point 7. ci-dessus.

9. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, après que ce qui suit a été discuté et approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 968.000,- (neuf cent soixante-huit mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 32,- (trente-deux euros) chacune à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune par augmentation de la valeur nominale de chaque action de la Société de EUR 32,- (trente-deux euros) à EUR 1.000,- (mille euros).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître que suite à la précédente résolution, le capital social de la Société est dorénavant fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et est représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Sont alors intervenus aux présentes:

- Mrs Andrea Bartonová (née Ferancová), née le 3 mars 1974, demeurant à Macharovo námestí 419/3, Prague 6, République Tchèque, ici représentée par M. Gérald Origer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2007, déclare souscrire à l'augmentation de capital social pour un montant de EUR 290.400,- (deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros) et payer par un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient sur la Société pour un montant total de CZK 67.350.236,37 (évalué à EUR 2.449.188,57 sur base du taux de change officiel entre EUR et CZK de 27,499 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2007) (la Première Créance), cette créance étant subséquemment éteinte (extinction par confusion) en conformité avec l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

- M. Jan Sýkora, né le 18 janvier 1974, demeurant à Kolkovne 919/4, Prague 6, République Tchèque, ici représenté par M. Gérald Origer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2007, déclare souscrire à l'augmentation de capital social pour un montant de EUR 290.400,- (deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros) et payer par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient sur la Société pour un montant total de CZK 67.350.236,36 (évalué à EUR 2.449.188,57 sur base du taux de change officiel entre EUR et CZK de 27,499 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2007) (la Deuxième Créance), cette créance étant subséquemment éteinte (extinction par confusion) en conformité avec l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

- M. Vladimír Jaroš, né le 23 février 1969, demeurant à Kacická 910, Kladno, République Tchèque, ici représenté par M. Gérald Origer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2007, déclare souscrire à l'augmentation de capital social pour un montant de EUR 290.400,- (deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros) et payer par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient sur la Société pour un montant total de CZK 67.350.236,36 (évalué à EUR 2.449.188,57 sur base du taux de change officiel entre l'EUR et CZK de 27,499 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2007) (la Troisième Créance), cette créance étant subséquemment éteinte (extinction par confusion) en conformité avec l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

- M. Lubomír Šoltýs, né 1<sup>er</sup> novembre 1972, demeurant à Drevný trh 3, Košice, république slovaque, ici représenté par M. Gérald Origer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2007, déclare souscrire à l'augmentation de capital social pour un montant de EUR 96.800,- (quatre-vingt seize mille huit cents euros) et payer par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient sur la Société pour un montant total de CZK 22.450.079,42 (évalué à EUR 816.396,21 sur base du taux de change officiel entre EUR et CZK de 27,499 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2007) (la Quatrième Créance), cette créance étant subséquemment éteinte (extinction par confusion) en conformité avec l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

La Première Créance, la Deuxième Créance, la Troisième Créance et la Quatrième Créance sont ci-après collectivement appelées les Créances.

Une telle contribution en nature d'un montant global de CZK 224.500.788,53 (évalué à EUR 8.163.961,92 sur base du taux de change officiel entre EUR et CZK de 27,499 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2007) est à allouer de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 968.000 (neuf cent soixante-huit mille euros) est à allouer à la valeur nominale du capital social de la Société:

(ii) un montant de EUR 7.195.961,92 (sept millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante et un euros et quatre-vingt-douze cents) est à allouer au compte de prime d'émission nominal de la Société.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, les Créances ainsi contribuées en nature ont été sujette à un rapport préparé par Marco Claude, Réviseur d'entreprises, en date du 20 septembre 2007 qui conclue comme suit:

«Basé sur notre travail, aucun élément n'est venu à notre attention, qui devrait nous faire croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions de la Société et l'allocation au compte de prime d'émission.»

Le dit rapport, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, à tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING S.à r.l. et tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY afin de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement du montant du capital social et à la nouvelle valeur nominale des actions dans le registre des actions et (ii) à l'annulation, le cas échéant, des certificats d'action émis par la Société à ses actionnaires et émission de nouveaux certificats.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin qu'il soit désormais lu de la manière suivante:

«2. Le siège social de la Société est établi à Munsbach.»

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître que, en raison du texte ci-dessus, les adresses professionnelles de M. Olivier Dorier et M. Stewart Kam Cheong, administrateur de Société, résidant professionnellement à Luxembourg, gérants A de la Société sont transférées de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-53645 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'Assemblée est clôturée.

#### *Frais*

Les montant global des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente Assemblée sont estimés approximativement à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, F. Franckx, C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28535. — Reçu 81.639,62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007122368/242/309.

(070140958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

### **Europe 94 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.994.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE 94 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.994, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 6 mai 1995.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur van de Werve de Vosselaer, administrateur délégué, à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-9980 Wilwerdange, 26 rue Principale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Wilwerdange.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, Van De Werve De Vosselaer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, Relation: LAC/2007/27578. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122338/211/45.

(070141364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Bloomed Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007122061/239/12.

(070139638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Texaco Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DELEK LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans, ici représentée par Annie Elfassi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 septembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de DELEK LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.427, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Maroldt, alors notaire de résidence à Remich en date du 1<sup>er</sup> juin 1949, publié au Mémorial C, numéro 60 du 4 août 1949 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 août 2007, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'industrie et le commerce des huiles minérales ou de ses dérivés. Elle peut acheter, vendre, raffiner, fabriquer ou traiter de quelque manière que ce soit, toutes espèces d'huiles ou leurs dérivés quelconques, soit pour son propre compte, ou en qualité d'agent, acquérir tous brevets ou inventions relatifs à cette industrie et tous articles utiles à celle-ci et en disposer, transporter, recevoir, emmagasiner, manipuler ou délivrer les objets ci-dessus mentionnés, acquérir des stocks de marchandises et, en général, conclure toutes affaires, poser tous actes se rapportant à son activité sociale.

La société peut s'intéresser par voie d'apport de fusion, de souscription, de participation dans d'autres sociétés ayant un but similaire ou analogue ou qui serait de nature à lui faciliter l'utilisation ou l'écoulement de ses produits.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi que les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société. Elle peut assister financièrement ces sociétés pour, notamment mais sans que cette énumération soit exhaustive, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de sûretés tout ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris la décision suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'industrie et le commerce des huiles minérales ou de ses dérivés. Elle peut acheter, vendre, raffiner, fabriquer ou traiter de quelque manière que ce soit, toutes espèces d'huiles ou leurs dérivés quelconques, soit pour son propre compte, ou en qualité d'agent, acquérir tous brevets ou inventions relatifs à cette industrie et tous articles utiles à celle-ci et en disposer, transporter, recevoir, emmagasiner, manipuler ou délivrer les objets ci-dessus mentionnés, acquérir des stocks de marchandises et, en général, conclure toutes affaires, poser tous actes se rapportant à son activité sociale.

La société peut s'intéresser par voie d'apport de fusion, de souscription, de participation dans d'autres sociétés ayant un but similaire ou analogue ou qui serait de nature à lui faciliter l'utilisation ou l'écoulement de ses produits.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme

nominative et soumise à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi que les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société. Elle peut assister financièrement ces sociétés pour, notamment mais sans que cette énumération soit exhaustive, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de sûretés tout ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007122040/212/74.

(070140328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

### **Essex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 780.801.440,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.759.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of September.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ESSEX S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115.759, incorporated on 7 April 2006 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C-1246 of 28 June 2006, pages 59762-59771, lastly amended by a deed enacted on 25 September 2007 by the undersigned notary, and not yet published (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, a company incorporated under the Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»),

represented by Mrs Adeline Borella, lawyer, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

II.- After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the

meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at USD 780,801,440.- (seven hundred and eighty million eight hundred and one thousand four hundred and forty United States dollars) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- Mrs Adeline Borella, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, (i) approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 26 September 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mrs Yannick Poos, Mrs Natascha Carpentier, Mr Dominique Robyns and Mr Thomas Holroyd, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Mr Thomas Dominic Saxton Holroyd, Class A manager of the Company, residing professionally at Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mrs Natascha Irmtraut Maria Rusman Carpentier, Class A manager of the Company, residing professionally at Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mrs Yannick Poos, Class B manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Dominique Robyns, Class B manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any member of NOBLE & SCHEIDECKER, a law firm established in Luxembourg, and/or to any member of ALTER DOMUS, a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de ESSEX S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.759, constituée le 7 avril 2006 par acte notarié de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C-1246 du 28 juin 2006, pages 59762-59771, modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 25 septembre 2007, non encore publié (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Adeline Borella, juriste, dûment autorisée à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

II.- Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 780.801.440,- USD (sept cent quatre-vingt millions huit cent un mille quatre cent quarante dollars américains) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- M. Thomas Holroyd, précitée, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, (i) approuve le bilan et le compte de pertes et profits de la Société daté du 26 septembre 2007 ci-après annexés comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la Société, c'est-à-dire Madame Yannick Poos, Madame Natascha Carpentier et M. Thomas Holroyd, pour les actes accomplis en tant que gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux passifs existants de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société;

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- M. Thomas Dominic Saxton Holroyds, gérant de catégorie A de la Société, résidant professionnellement à Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter-port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mme Natascha Irmtraut Maria Rusman Carpentier, gérant de catégorie A de la Société, résidant professionnellement à Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter-port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mme Yannick Poos, gérant de catégorie B de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Dominique Robyns, gérant de catégorie B de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également à accorder tous les pouvoirs à tout membre du cabinet NOBLE & SCHEIDECKER, un cabinet d'avocat établi à Luxembourg, et/ou à tout membre d'ALTER DOMUS, une société établie au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 2.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Borella, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29395. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007122329/242/177.

(070141291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

#### **Sussex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 274.454.960,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.760.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of September.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SUSSEX S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115.760, incorporated on 7 April 2006 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C-1246 of 28 June 2006, pages 59771-59780, lastly amended by a deed enacted on 25 September 2007 by the undersigned notary, not yet published (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (the «Sole Shareholder»),

represented by Mrs Adeline Borella, lawyer, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

II.- After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at USD 274,454,960.- (two hundred seventy-four million four hundred fifty-four thousand nine hundred sixty United States dollars) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- Mrs Adeline Borella, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, (i) approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 26 September 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mrs Yannick Poos, Mrs. Natascha Carpentier and Mr Thomas Holroyd, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Mr Thomas Dominic Saxton Holroyd, Class A manager of the Company, residing professionally at Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mrs Natascha Irmtraut Maria Rusman Carpentier, Class A manager of the Company, residing professionally at Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mrs Yannick Poos, Class B manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Dominique Robyns, Class B manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any member of NOBLE & SCHEIDECKER, a law firm established in Luxembourg, and/or to any member of Alter Domus, a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SUSSEX S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.760, constituée le 7 avril 2006 par acte notarié de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C-1246 du 28 juin 2006, pages 59771-59780, modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 25 septembre 2007, non encore publié (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Adeline Borella, juriste, dûment autorisée à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

II.- Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 274.454.960,- USD (deux cent soixante-quatorze millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante dollars américains) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- Madame Adeline Borella, précitée, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, (i) approuve le bilan et le compte de pertes et profits de la Société daté du 26 septembre 2007 ci-après annexés comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la Société, c'est-à-dire Madame Yannick Poos, Madame Natascha Carpentier et M. Thomas Holroyd, pour les actes accomplis en tant que gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;  
 (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux passifs existants de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société;

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- M. Thomas Dominic Saxton Holroyds, gérant de catégorie A de la Société, résidant professionnellement à Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter-port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mme Natascha Irmtraut Maria Rusman Carpentier, gérant de catégorie A de la Société, résidant professionnellement à Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter-port, Guernsey GY1 1WJ;

- Mme Yannick Poos, gérant de catégorie B de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Dominique Robyns, gérant de catégorie B de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous les pouvoirs à tout membre du cabinet NOBLE & SCHEIDECKER, un cabinet d'avocat établi à Luxembourg, et/ou à tout membre d'Alter Domus, une société établie au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 2.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Borella, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29394. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007122328/242/176.

(070141292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

#### **Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., une société constituée selon les lois de Jersey, dont le siège est établi au 47, Esplanade, St Helier, Jersey, enregistrée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro LP9531,

ici représentée par Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PENNANT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du 5 juillet 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 109.174.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR) avec effet au 27 décembre 2006, de sorte que le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

En version anglaise:

« **Art. 6. First paragraph.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 900,-.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lakerveld, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29196. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007123016/242/41.

(070142236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**SALT Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 132.367.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ELKINGTON EHF, a limited liability company incorporated under Icelandic law, with registered office in Lálandi 10, 108 Reykjavik, Iceland

here represented by Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Partner, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Partners, but not exceeding forty (40) Partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may specifically provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name SALT GENERICS S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) Shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single Partner or by a decision of the Partners' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Partners. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Partner or the general meeting of Partners.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The single Partner may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Partner. The shares may be transferred freely amongst Partners when the Company is composed of several Partners. The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of Partners representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Partner or of one of the Partners.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his, place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.



The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Partner(s)

**Art. 16. General meeting of partners.** If the Company is composed of one single Partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Partners.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Partners, the decisions of the Partners may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the partners by registered mail. In this latter case, the Partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Partner, the Partners may meet in a general meeting of Partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Partners representing half the corporate capital. The notice sent to the Partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Partners are present or represented at a Partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Partner may act at any meeting of the Partners by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Partner.

Partners' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Partners.** Any regularly constituted meeting of Partners of the Company represents the entire body of Partners.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of partners representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by partners representing at least half of the capital.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Partner or, as the case may be, to the general meeting of Partners for approval.

Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Partners. However, the Partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Partner(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
ELKINGTON EHF .....	500
	500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand four hundred (2,400.-) Euros.

#### *Resolution of the partners*

The partner resolves to:

1. Appoint the following persons as Managers without Category:

- Mr Jan Rottiers, born in Naples (Italy), on October 31st, 1964, residing professionally at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.
- Mr Cyril Lamorlette, born in Metz, on September 1st, 1974, residing professionally at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

The duration of the Manager's mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELKINGTON EHF, une société a responsabilité limitée du droit Islandais ayant son siège social á Lálandi 10, 108 Reykjavik, Iceland,

ici représenté par Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La société pourra plus particulièrement directement ou indirectement donner des financements ou rendre des services financiers et de l'assistance administrative y incidente à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société ou son actionnaire a un intérêt direct ou indirect, même si cet intérêt est mineur, ou à toute société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société ou à toute société appartenant au groupe de la Société pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination SALT GENERICS S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des Associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des Associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associés.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associés(s)

**Art. 16. Assemblée générale des Associés.** Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associés peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associés.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associés peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclara souscrire le capital comme suit:

	Parts sociales
ELKINGTON EHF . . . . .	500
	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cents (2.400,-) euros.

*Décision des Associés*

Les Associés décident de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:

- Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

- Monsieur Ciryil Lamorlette, né à Metz, le 1<sup>er</sup> septembre 1974, demeurant professionnellement au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25490. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007121762/211/492.

(070140475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Alpha Finance S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Flexalux Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.020.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007122032/211/12.

(070140380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Groupe Centennial Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.494.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120557/696/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02773. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**Kinetek Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.453.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120568/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02211. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Mashta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120579/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08878. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Dellen Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.050.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007122037/211/11.

(070140224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

 **Holding A.H.T., Société Anonyme.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING A.H.T. SA  
P. Laplume

Référence de publication: 2007120730/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03064. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---